



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 mars 2025, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil située au 3, rue de l'Église, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Donald Perron, maire :

Sont présents :

Monsieur Donald Perron, Maire  
Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1  
Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3  
Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4  
Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5  
Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6

Sont également présents :

France Brassard, Directrice générale greffière trésorière par intérim  
Formant quorum sous la présidence du maire Donald Perron.

La personne qui préside la séance, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

## **2025-03-\*\* OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

## **2025-03-418 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 13 MARS 2025**

---

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance ;

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Correspondance
- 4.0 Adoption du procès-verbal
  - 4.1 Adoption du procès-verbal - séance ordinaire du 13 février 2025
- 5.0 Trésorerie
  - 5.1 Rapport des dépenses du mois et autorisation
  - 5.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses trimestriels
  - 5.3 Demande de local / Autisme Côte-Nord
- 6.0 Hygiène du milieu-recyclage
- 7.0 Sécurité publique
- 8.0 Travaux publics
  - 8.1 Reddition de comptes / Programme Voirie locale
- 9.0 Aqueduc et eaux usées
- 10.0 Loisirs - Tourisme
  - 10.1 Semaine des bénévoles
- 11.0 Santé et bien-être
- 12.0 Urbanisme - développement du territoire
  - 12.1 Demande de modification aux usages actuellement permis
- 13.0 Législation
- 14.0 Affaires nouvelles
  - 14.1
- 15.0 Varia
- 16.0 Période de questions
- 17.0 Clôture et levée de la séance

**EN CONSÉQUENCE ,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5

---

**2025-03-\*\* CORRESPONDANCE**

La directrice générale par Intérim dépose 2 (DEUX) documents au Conseil municipal

- A- Invitation Chambre de commerce de la Haute-Côte-Nord
- B- Dépôt du programme PRABAM 75 000\$

---

**2025-03-419 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 FÉVRIER 2025**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 février 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ;

**EN CONSÉQUENCE ,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

---

**2025-03-420 RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS ET AUTORISATION**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale par intérim a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses incompressibles autorisées durant le mois de février 2025 totalisant 67 193.95\$.

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale par intérim a présenté aux membres du conseil le rapport des comptes fournisseurs totalisant 108 237.00\$.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3

**QUE** le conseil approuve le rapport des dépenses incompressibles au montant de 67 193.95\$ pour le mois de février 2025, et les comptes fournisseurs totalisant 108 237.00\$.

**QUE** la directrice générale par intérim est autorisée à faire le paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

---

**2025-03-\*\* DÉPÔT DES REVENUS ET DÉPENSES TRIMESTRIELS**

---

**QUE** le conseil prend acte du dépôt des états comparatifs trimestriels.

---

**2025-03-421 DEMANDE DE LOCAL ACTION AUTISME CÔTE-NORD**

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Action Autisme Côte-Nord manicouagan est un organisme communautaire qui à pour mission d'aider, soutenir et conseiller les familles vivant avec une personne autiste ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme offre principalement du répit, des activités de loisirs, de la formation et de l'aide aux devoirs;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis peu, l'organisme à une employée pour couvrir le territoire de la Haute-Côte-Nord ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3

**QUE** le conseil autorise le prêt de local à l'organisme Autisme Côte-Nord manicouagan à titre gratuit étant donné le service pour personne vivant de l'autisme sur la Haute-Côte-Nord.

**QUE** le local reste à la disposition de la municipalité soit durant les heures non utilisées.

**2025-03-422 REDDITION DE COMPTES /PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

---

**DOSSIER EDR67244**

**SOUS VOLET : Projet particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Longue-Rive a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2024** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Longue-Rive, approuve les dépenses d'un montant de 10 602.00\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**2025-03-423 SEMAINE DES BÉNÉVOLES**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3

**QUE** le Conseil autorise le paiement au montant de \$1000,00 pour l'activité de la semaine des bénévoles qui se tiendra le 18 avril 2025 à 17h00 au Loisirs de Longue-Rive.

**2025-03-\*\* DEMANDE DE MODIFICATION AUX USAGES ACTUELLEMENT PERMIS**

---

La demande de modifications aux usages actuellement permis de Écosphère est remise à une assemblée ultérieure, vérification sera fait au près de nos conseillers en urbanisme.

**2025-03-424 INSCRIPTION CONFÉRENCE SUR LE THÈME DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**

---

**QUE** le conseil autorise l'inscription d'une personne pour représenter la Municipalité de Longue-Rive au déjeuner conférence qui se tiendra le mercredi 26 mars 2025 à 8h à Foresville au coût de 35\$ déjeuner inclus.

**2025-03-\*\* PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

À 19 h 20, M le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 43.

**2025-03-425 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3

**QUE** cette séance ordinaire soit levée à 19 h 44.

---

**Signature**

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyen présents :

---

**Donald Perron, maire**

---

**France Brassard, Greffière trésorière par Intérim**